

4 mai 2022

Comité exécutif

Séance extraordinaire du 4 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 4 mai 2022 à 13 h 30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint, madame Maude Clossey, Directeur général adjoint ainsi que madame Stéphanie Delisle-Goudreau, secrétaire, sont présents.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h35

ORDRE DU JOUR

CE-20220504-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

CE-20220504-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2022.

4 mai 2022

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-20220504-6.1

Participation d'un membre du conseil municipal au congrès 2022 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

Que madame la conseillère Marianne Lambert soit autorisée à participer à l'activité « Congrès 2022 » organisée par l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec, qui se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2022, à l'Hôtel du Domaine à Thetford Mines.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-20220504-10.1

Appel d'offres – SA-533-IN-22-I - Services techniques - Inspection télévisée des conduites d'égouts – ING-751-2022-002

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour des services techniques d'inspection télévisée des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Can-Explore inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

4 mai 2022

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Can-Explore inc. », le contrat de services techniques d'inspection télévisée des conduites d'égouts, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-533-IN-22-I et en fonction des quantités réelles requises et en fonction des conditions rencontrées sur le terrain, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 64 051,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220504-10.2

Appel d'offres – SA-521-IN-22-I - Services professionnels pour la surveillance des travaux – Réfection des infrastructures – Rues Saint-Hubert et Morais

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions relatives aux services professionnels pour la surveillance de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Saint-Hubert et Morais;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Shellex Groupe Conseil inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Shellex Groupe Conseil inc. », le contrat relatif aux services professionnels pour la surveillance de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Saint-Hubert et Morais, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires ou forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-521-IN-22-I et en fonction des quantités réelles requises et en fonction des conditions rencontrées sur le chantier, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 83 984,07 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 2044.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 mai 2022

TRAVAUX PUBLICS

CE-20220504-12.1

Appel d'offres – SA-2942-TP-22-I - Surveillance de chantier pour des projets du Service des travaux publics (2022-2024)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la surveillance de chantier pour des projets du Service des travaux publics (2022-2024);

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « FNX-Innov inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « FNX-Innov inc. », le contrat pour la surveillance de chantier pour des projets du Service des travaux publics pour l'année 2022-2023, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, en plus d'engager les crédits budgétaires pour une (1) année d'option (2023-2024) qui sera renouvelée à moins d'un avis écrit, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2942-TP-22-I en fonction des besoins exprimés en cours de contrat jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 69 674,85 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

CE-20220504-12.2

Dépense supplémentaire - Travaux de renforts structuraux - Centre Marguerite-Bourgeois – SA 2889-TP-21-G.

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été accordé de gré à gré à « Constructions J. Boulais inc. » pour des travaux d'urgence de renforts structuraux au Centre Marguerite-Bourgeois;

CONSIDÉRANT que suite au mandat initial, des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de finaliser les travaux de manière à offrir des locaux sécuritaires, évalués à 9 557,18 \$ taxes incluses, le tout pour un montant total de 57 161,43 \$.

4 mai 2022

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 9 557,18 \$, taxes incluses, payable à « Constructions J. Boulais inc. », pour des travaux d'urgence de renforts structuraux au Centre Marguerite-Bourgeoys.

Que le bon de commande n° BC134736 soit modifié en conséquence.

Que cette dépense soit défrayée à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1924.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20220504-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 15h48.

Président

Secrétaire
